

Délibération n° 2018-218

**OBJET : RÉPARTITION DE L'ACTIF PASSIF ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY ET LE SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DE SACLAY (SIEPS) À LA SUITE DE LA PRISE DE COMPÉTENCE "EAU POTABLE" PAR LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY AU 1ER JANVIER 2017**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice : 76  
Présents : 53  
Présents et représentés : 70  
Votants : 70

Le mercredi 19 septembre 2018, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 13/09/2018, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

**DELEGUES PRESENTS**

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2018-218
--------------------------

M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saullx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS

M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à M. Michel BOURNAT

Mme. Patricia LECLERCQ donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX

M. Jean-Pierre MEUR donne pouvoir à M. François PELLETANT

Mme. Anne BERCHON donne pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE

Mme. Françoise MARHUENDA donne pouvoir à M. Babacar FALL

Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI

Mme. Florence LORTON donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT

Délibération n° 2018-218
--------------------------

Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU  
M. Dawari HORSFALL donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI  
Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE  
Mme. Bouchra LAOUES donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE  
M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD  
M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN  
Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE  
M. David ROS donne pouvoir à Mme. Michèle VIALA  
M. Richard TRINQUIER donne pouvoir à M. Christian LECLERC

**DELEGUES ABSENTS**

Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau

**DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES**

**Secrétaire de séance : Francisque VIGOUROUX**

**Objet : RÉPARTITION DE L'ACTIF PASSIF ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY ET LE SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DE SACLAY (SIEPS) À LA SUITE DE LA PRISE DE COMPÉTENCE "EAU POTABLE" PAR LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY AU 1ER JANVIER 2017**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Nicolas SAMSOEN.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat des Eaux du Plateau de Saclay ;

VU la délibération du conseil syndical du Syndicat des Eaux du Plateau de Saclay (SIEPS) du 09 octobre 2017 approuvant le principe de dissolution du syndicat au 31 décembre 2017 ;

VU les délibérations du conseil syndical du 25 juin 2017 approuvant le compte administratif 2017 et sa conformité avec le compte de gestion 2017 ;

VU la délibération du conseil syndical du 25 juin 2018 relatif à la répartition de l'actif et du passif entre la Communauté Paris-Saclay et le Syndicat des Eaux du Plateau de Saclay suite au transfert de compétence eau potable à la Communauté Paris-Saclay au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 ;

CONSIDERANT le transfert de la compétence eau potable à la Communauté Paris-Saclay depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 ;

CONSIDERANT que ce transfert vide l'objet du Syndicat des Eaux du Plateau de Saclay ;

CONSIDERANT qu'un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la répartition de l'actif et du passif du syndicat pour permettre l'exercice par la Communauté Paris-Saclay de la compétence eau potable et pour permettre au syndicat et à ses communes membres d'exercer la compétence défense incendie ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°4 « Finances, Schéma de mutualisation, Ressources Humaines, Services aux Petites Communes » du 6 septembre 2018 ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

*A la majorité absolue des suffrages exprimés,*

1. CONSTATE l'état de l'actif et du passif au du syndicat tel que communiqué par la Trésorerie le 23 janvier 2018 :

Délibération n° 2018-218
--------------------------

ACTIF		PASSIF	
21531	1 067 145,76	1021	133 976,84
271	259,16	10222	40 324,04
		1068	843 755,18
		110	172 318,71
		12	- 10 607,22
		1323	14 285,50
		13241	4 896,01
		1384	13 509,39
		1388	13 775,54
4141	15 300,00		
4416	8 113,13		
515	135 415,94		
	1 226 233,99		1 226 233,99

2. APPROUVE la répartition de l'actif et du passif comme suit :

La clé de répartition est définie de la manière suivante :

- S'agissant du 515, la répartition approuvée permet aux 4 communes d'assurer le financement du dernier contrat de travaux confié à SUEZ pour 28 poteaux incendie répartis sur l'ensemble du territoire du SIEPS.
- S'agissant du compte 21531, un prorata, trouvé à partir du constat des flux financiers dans les archives du SIEPS, a permis de déterminer que les dépenses afférentes à la compétence eau potable représente 86% de la dépense totale et celles relatives à la compétence défense incendie représentent 14% de la dépense totale. Ce prorata est appliqué aux sommes indiquées au compte 21531 pour opérer la répartition.
- S'agissant du compte 271, il est décidé de transférer la totalité de la somme inscrite à la Communauté Paris-Saclay dès lors qu'il s'agit de parts sociales de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel et qu'il n'y a pas de sens à répartir cette somme.
- S'agissant du compte 4141, la totalité de la somme est transférée à la Communauté Paris-Saclay dès lors qu'il s'agit du loyer restant à percevoir auprès de Free pour l'occupation du château d'eau par une antenne relais de téléphonie mobile. L'ouvrage étant transféré à la Communauté Paris-Saclay dans le cadre de la compétence eau potable et les contrats qui le concernent suivant ce transfert, la somme des loyers sera recouvrée par la Communauté Paris-Saclay.
- S'agissant des comptes 1021-10222-1068-110-12-1323-13241-1384-1388, la répartition est faite selon la même clé de répartition que pour le compte 21531.

Délibération n° 2018-218

ACTIF TRANSFERE CPS		ACTIF TRANSFERE VILLES	COMPTES	PASSIF TRANSFERE CPS	PASSIF TRANSFERE VILLES
21531	917 745,35	149 400,41	1021	115 220,08	18 756,76
271	259,16		10222	34 678,67	5 645,37
			1068	739 102,26	104 652,92
			110	31 753,60	140 565,11
			12	-9 122,21	-1 485,01
			1323	12 285,53	1 999,97
			13241	4 210,57	685,44
			1384	11 618,08	1 891,31
			1388	11 846,96	1 928,58
4141	15 300,00	0,00			
4416					
515	18 289,04	125 240,03			
	951 593,55	274 640,44		951 593,55	274 640,44
	1 226 233,99			1 226 233,99	

3. APPROUVE la répartition des éléments d'actif identifiés entre la Communauté Paris-Saclay et le Syndicat des Eaux du Plateau de Saclay, telle que prévue dans le tableau ci-annexé ;
4. APPROUVE la dissolution du Syndicat des Eaux du Plateau de Saclay à compter du 31 décembre 2017 ;
5. DEMANDE la dissolution du Syndicat des Eaux du Plateau de Saclay à compter du 31 décembre 2017 ;
6. DEMANDE aux communes membres d'approuver ces modalités de répartition et d'approuver la dissolution du Syndicat des Eaux du Plateau de Saclay au 31 décembre 2017.

Fait et délibéré le mercredi 19 septembre 2018  
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (70 VOIX)

70 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Gilles GOBRON, Monsieur Jérémy MARTIN, Mme. Florence LORTON, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20180919-lmc124441-DE-1-1

Date AR Préfecture :

21/09/18

- Affichée / Publiée le 26 septembre 2018

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.